

[Text]

The Minister has outlined pretty well how the Board has expanded.

Of significance, as the Minister mentioned, is the increase in the number of paroles and the fact that we now are having hearings in the various institutions.

I cannot usefully add anything to what the Minister already has said except to emphasize that although parole was substantially increased in the last five years, as the Minister said, the success rate is remaining at nearly 90 per cent. This means of course that 90 per cent of the people on parole do not misbehave during their period of parole. This is so even though five years ago there were only about 1,800 people granted paroles and last year there were 4,800. So over the first 11 years and two months nearly 90 per cent of those on parole, under control in the community, did not misbehave or commit another offence. For this reason we think that there should be more treatment and control in the community generally. We think it is desirable that people should be released on parole so far as possible because they are not only under control but, as I think you know and as the Minister mentioned on another occasion, they have to serve their remission time on parole. This means, as far as the public safety is concerned, they are under control for a much longer period than they would be if they simply completed their sentence in prison and were discharged after serving about two thirds of it.

The Chairman: Gentlemen, are there any questions for the Chairman of the National Parole Board?

Mr. Gibson and then Mr. McCleave.

Mr. Gibson: Mr. Street, I would like to ask you about the trend taking place when youthful rioters are arrested and placed in custody. What sort of correction record have these young rioters? I am thinking of those in particular who have caused a lot of trouble in the last year.

Mr. Street: I am not sure I know what you mean, Mr. Gibson. We have not had any riots that I know of in the last few years.

Mr. Gibson: I am thinking of the type of thing that occurred in Montreal and you would not have the results of those. I am thinking of where there has been a fray, riot and disturbance.

[Interpretation]

ministre vous a dit comment le nombre des membres de la Commission s'est agrandi.

Il a aussi précisé qu'il y avait eu augmentation du nombre des mises en liberté conditionnelle et il vous a parlé du fait que des jurys parcouraient maintenant les institutions pour y tenir des audiences.

Je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à ce qu'a dit le Minister. Je tiens simplement à souligner que, même si le nombre des mises en liberté conditionnelle s'est accru depuis cinq ans, le taux de succès est toujours resté d'environ 90 p. 100, ce qui veut dire que 90 p. 100 des gens mis en liberté conditionnelle ne commettent pas d'infraction pendant cette période. Ce pourcentage n'a pas changé depuis cinq ans, alors qu'à cette époque, on avait mis en liberté 1,800 personnes, tandis que l'année dernière, il y en a eu 4,800. Depuis onze ans et deux mois, date à laquelle nous avons accordé les premières mises en liberté conditionnelle, 90 p. 100 des gens ainsi libérées n'ont pas commis d'autres délits pendant leur période de liberté conditionnelle. C'est la raison pour laquelle il faudrait assurer un meilleur traitement et un meilleure contrôle de ces personnes au sein de leur communauté. Il est important de mettre les détenus en liberté conditionnelle, autant que possible, car, comme l'a dit le ministre à une autre reprise, non seulement ils sont sous contrôle, mais il faut qu'ils servent leur peine lorsqu'ils sont en liberté conditionnelle. Cela signifie, en ce qui concerne la sécurité du public, qu'ils sont soumis à une certaine forme de surveillance pendant une période beaucoup plus longue que s'ils étaient simplement mis en liberté après avoir servi les deux tiers de leur peine en prison.

Le président: Messieurs, avez-vous des questions à poser au président de la Commission nationale des libérations conditionnelles? Monsieur Gibson, puis monsieur McCleave.

M. Gibson: Monsieur Street, je voudrais vous demander ce qui se passe lorsqu'un jeune émeutier est arrêté et placé en prison. Quel moyen de correction applique-t-on dans le cas de ce jeune émeutier? Je me réfère tout particulièrement aux troubles qui se sont produits à Montréal l'an dernier.

M. Street: Je ne suis pas sûr de comprendre ce que vous voulez dire, monsieur Gibson. Nous n'avons pas eu de véritables émeutes depuis déjà plusieurs années.

M. Gibson: Vous n'avez donc rien fait à la suite de ce qui s'est produit à Montréal? Je pense à une situation où il y aurait eu bagarres, résistance aux forces de l'ordre et désordre public.